



Commune
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING
03 87 99 15 20
03 87 99 21 85
mairiealsting@rtvc.fr

A V I S UTILISATION DE LANTERNES VOLANTES ET DE FEUX D'ARTIFICES PRIVÉS

La population d'ALSTING est informée que, par arrêté préfectoral 2016-DDT/SABE/NPN – n° 48 du 22 juillet 2016, l'emploi des lanternes volantes à flamme nue – dites lanternes célestes ou chinoises ou thaïlandaises – est interdit toute l'année.

Par ailleurs, la Municipalité n'autorise pas l'utilisation par des privés de feux d'artifices.

ALSTING, le 27 juin 2017.

Le Maire

Jean-Claude HEHN